



## Enquête rapide

sur le

**Programme de l'Union européenne pour le changement social  
et l'innovation sociale**

***en préparation de l'avis du CdR et du troisième rapport de suivi sur la stratégie Europe 2020***

## Contexte

- Le **programme européen pour le changement social et l'innovation sociale** est un instrument d'aide à la mise en œuvre des politiques sociales et de l'emploi. Il fait **partie de la proposition de la Commission concernant les politiques régionale, sociale et de l'emploi de l'UE pour la période 2014-2020**.
- Le programme pour le changement social et l'innovation sociale intègre trois programmes existants, **Progress** (programme pour l'emploi et la solidarité sociale), **EURES** (services européens de l'emploi) et **l'instrument de microfinancement Progress**, et en élargit la portée. Il permettra à la Commission d'améliorer la cohérence de ses politiques et l'efficacité de ses instruments et contribuera ainsi à la mise en œuvre de la **stratégie Europe 2020**.
- Le programme pour le changement social et l'innovation sociale soutiendra **la coordination des politiques, le partage des meilleures pratiques, le renforcement des capacités et les tests d'évaluation des politiques novatrices**, l'objectif étant de propager les mesures les plus efficaces avec l'appui du **Fonds social européen**<sup>1</sup>.
- **Enrico Rossi, président de la région de Toscane et rapporteur du futur avis du CdR sur le Programme européen pour le changement social et l'innovation sociale, vous invite à fournir une appréciation préliminaire de ce nouveau programme européen. Votre contribution servira de base à son projet d'avis**, qui sera adopté par la commission de la politique économique et sociale (ECOS) du CdR le 8 février 2012.
- Votre contribution alimentera également le **troisième rapport de suivi sur la stratégie Europe 2020**, dans lequel elle sera citée. Ce rapport annuel dresse un état des lieux de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 sur le terrain avant que la Commission européenne n'adopte son Analyse annuelle de la croissance<sup>2</sup>.

1

Davantage d'informations ainsi que la proposition de la Commission sont disponibles à l'adresse <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=1093&furtherNews=yes>.

2

Le premier rapport de suivi du CdR a été adopté en décembre 2010 (<http://portal.cor.europa.eu/europe2020/news/Documents/Final%20Full%201st%20CoR%20Report%20Europe%202020.pdf>), et le deuxième sera présenté au Bureau du CdR en décembre 2011.

VEUILLEZ ENVOYER VOS REPONSES, REDIGÉES DANS LA LANGUE OFFICIELLE DE L'UE DE VOTRE CHOIX, DANS UN DOCUMENT EN FORMAT WORD (DOC), EN UTILISANT LES ESPACES PREVUS A CET EFFET EN-DESSOUS DE CHAQUE QUESTION, À L'ADRESSE [europa2020@cor.europa.eu](mailto:europa2020@cor.europa.eu) POUR LE 19 DECEMBRE 2011.

Vous trouverez davantage d'informations, le questionnaire dans toutes les langues et les démarches à effectuer pour devenir membre de la plateforme de suivi de la stratégie Europe 2020 à l'adresse [www.cor.europa.eu/europa2020](http://www.cor.europa.eu/europa2020)

COORDONNÉES DU CONTRIBUTEUR <sup>3</sup> :	
Nom des 2 expéditeurs:	France Joubert, Martine Theveniaut
Coordonnées complètes: (adresse, téléphone, télécopieur, courriel)	Siège : 5 rue de Cadène 11580 Alet-les-Bains – France Tel : +33 468 699 288 France JOUBERT <a href="mailto:francejoubert@wanadoo.fr">francejoubert@wanadoo.fr</a> Martine Theveniaut <a href="mailto:martine.theveniaut4@orange.fr">martine.theveniaut4@orange.fr</a>
Agissant au nom de: (intitulé de la collectivité territoriale)	Réseau des P'actes européens / European P'acts
Pays:	France
Adresse électronique de la collectivité:	Coordination : <a href="mailto:martine.theveniaut4@orange.fr">martine.theveniaut4@orange.fr</a>
Membre de la plateforme de suivi de la stratégie Europe 2020 (ex-plateforme de suivi de la stratégie de Lisbonne) <sup>4</sup> :	<input type="checkbox"/> Non <b>Quelles seraient les possibilités d'en faire partie ?</b>

<sup>3</sup> **Clause de confidentialité:** Pour permettre le suivi de votre contribution, les données personnelles vous concernant (nom, coordonnées, etc.) seront contenues dans un fichier. Pour de plus amples informations ou pour exercer vos droits en application du règlement (CE) 45/2001 (par exemple, pour accéder à des données ou pour les rectifier), veuillez écrire au responsable du traitement des données (chef de l'unité E2, Réseau de subsidiarité / PS Europe 2020 / GETC / CoM Dir E) à l'adresse [europa2020@cor.europa.eu](mailto:europa2020@cor.europa.eu). Si nécessaire, vous pouvez aussi prendre contact avec le délégué à la protection des données pour le CdR (à l'adresse: [data.protection@cor.europa.eu](mailto:data.protection@cor.europa.eu)). Vous avez également à tout moment le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([www.edps.europa.eu](http://www.edps.europa.eu)). Veuillez noter que vos données personnelles ne seront pas rendues publiques en ligne.

<sup>4</sup> Si vous souhaitez adhérer à la plateforme de suivi de la stratégie Europe 2020, veuillez suivre le lien suivant: <http://portal.cor.europa.eu/europa2020/Knowledge/Pages/BecomeaMember.aspx>

1) En plus d'être à l'origine des difficultés financières actuelles, la crise économique a sérieusement hypothéqué les perspectives de croissance et de prospérité qui semblaient auparavant ne faire aucun doute. À la lumière de cette évolution, dans quelle mesure les **trois axes du programme**<sup>5</sup> proposé et leurs objectifs respectifs sont-ils suffisants pour s'attaquer aux nouveaux défis et problèmes?

L'innovation n'est pas une réponse mécanique à un problème. Elle n'est pas non plus, spontanément gage de prospérité « *au profit des citoyens et des sociétés* » (JM Barroso, président de la Commission européenne, 20 janvier 2009). La réalité actuelle d'une croissance compétitive marque l'accélération de l'engrenage entre les différentes dimensions interdépendantes d'une crise systémique (financière, économique, sociale, écologique et politique). Elle ne date pas d'hier, mais ses proportions font craindre aujourd'hui une perte de contrôle et obligent à mettre en doute la notion même de croissance. La situation est à considérer sur la base de ce diagnostic des faits pour choisir des orientations et agir.

**Pour espérer une sortie par le haut, nous avons besoin de:**

- 1. changer de cap pour aller vers une prospérité fondée sur un développement en qualité.** C'est possible: les grands gisements d'emplois se trouveront à l'avenir dans la capacité de répondre aux besoins essentiels de bientôt 9 milliards d'habitants de la planète, avec qualité, durabilité, solidarité et proximité. Répondre à ces besoins c'est restructurer l'emploi en fonction de ces opportunités, et c'est la volonté politique de marcher dans cette direction.
- 2. une innovation, sociale dans ses modalités, qui accompagne un changement structurel dans l'organisation de la société :** c'est-à-dire qu'elle vise à créer de nouvelles relations entre acteurs et à faciliter leurs coopérations pour augmenter leurs capacités à se saisir des défis actuels et oeuvrer à la résolution des problèmes.
- 3. l'échelle européenne pour garder le cap d'un projet collectif de « vivre ensemble »,** seul capable d'empêcher les fractures nationales et sociales de s'aggraver encore.

Les nouveaux programmes aideront d'autant mieux à des réponses s'ils partent du diagnostic des réalités et s'ils accompagnent délibérément la transition nécessaire vers un développement en qualité:

- en contribuant à la diminution de la pression sur les ressources non renouvelables, à la réduction de l'emprise macroéconomique exogène sur l'économie réelle pour empêcher qu'elle rende la vie invivable à un nombre de plus en plus grand de personnes, de communautés, voire à des peuples entiers,
- en contribuant au renforcement des potentiels de solidarités sur les bases territoriales de la vie sociale au quotidien.

2) Eu égard aux objectifs de l'agenda social européen, pensez-vous que les instruments faisant partie du nouveau programme européen pour le changement social et l'innovation sociale sont suffisants pour atteindre ces objectifs? Ou bien estimez-vous que d'autres instruments devraient être envisagés?

Les objectifs de l'agenda social européen sont très ambitieux, mais les instruments et les moyens disponibles ne suffiront pas à compenser ou réparer tous les impacts négatifs de la crise actuelle : paupérisation, vieillissement, multiplication des formes d'exclusion. Les moyens de redistribution restent conditionnés par la

5

Le programme sera constitué des trois axes complémentaires suivants: Progress, EURES et l'instrument de microfinancement et d'entrepreneuriat social; vous trouverez davantage d'informations ainsi que la proposition de règlement à l'adresse <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=1093&furtherNews=yes>.

croissance. Or, c'est justement cette forme de croissance compétitive qui compromet le modèle social européen lui-même et additionne des dommages sociaux.

**Si lutter contre la pauvreté est non seulement « un devoir moral », c'est aussi « une nécessité économique »** dit à juste titre Mr László Andor, Commissaire européen à l'Emploi, aux Affaires Sociales et à l'Inclusion. Il considère aussi la situation actuelle comme « **un gaspillage des ressources humaines**. C'est pourquoi la transition vers un développement en qualité peut réussir dans une perspective préventive et transformatrice. « La lutte contre » peut être transformée radicalement si on la conçoit en positif : Quel investissement de confiance dans l'inventivité humaine permettrait à chacun d'utiliser ses propres ressources pour mieux répondre à ses besoins d'une part et pour se sentir utile et relié aux autres, par la contribution qu'il apporte à la vie sociale, d'autre part ?

Les actions menées dans le cadre des programmes PROGRESS, EURES et microfinancement d'entrepreneuriat social **contribuent déjà à cette transition, à leur mesure** : création d'activités ; reconnaissance de la transversalité des réponses comme facteur de solution ; transferts de réponses outillées par l'expérience et leur durée de vie.

**Les interactions de ces 3 programmes pour le changement social peuvent encourager**

1. **des réponses plus complètes**: articuler les réponses individuelles et les petits projets (micro-entreprises, "self-help", initiatives citoyennes et associatives d'entraide), dans une démarche de projet territorial, intégrant le social et l'économique dans la réponse elle-même, de façon plus collective et avec l'adhésion de la population.
2. **Une étape vers le passage dans le mainstream**: es réponses existent déjà et sont en recherche des conditions favorables de développer leur potentiels pour produire de nouvelles normes de droit commun.

**Les questions 2 et 3 sont renseignées à partir de l'exemple des groupements d'employeurs en Europe.** La traçabilité de cette expérience. Sa promotion est accompagnée depuis 1985 par France Joubert, devenu président du CERGE (Centre Européen de Ressources des Groupements d'employeurs) en 2008. Il est également celui des P'actes européens.

**Les enseignements de cette réalisation servent d'appui aux propositions.**

Voir aussi le *Cahier de propositions 2011 « Faire p'acte »*. [http://www.pactes-locaux.org/bdf/docs/faire\\_p\\_acte.pdf](http://www.pactes-locaux.org/bdf/docs/faire_p_acte.pdf)

**En France, l'outil "Groupement d'employeurs" (GE) répond aux évolutions sociétales.** Il est créé par une loi de 1985. C'est une entreprise, fondée par d'autres entreprises sous statut associatif, en vue de partager le temps de travail de salariés mis à leur disposition. Il répond à l'évolution qui accorde plus d'importance au lieu de vie qu'au lieu de travail et la préférence à une durée d'emploi choisie, plutôt que contrainte et maximale. Le GE répond à deux types de besoins : les besoins partiels en compétences : partage de secrétaires, infographistes, comptables, ergonomes, etc. et les besoins ponctuels récurrents en main d'œuvre opérationnelle : partage d'ouvriers de production, partage saisonnier, etc.

La loi comporte des dispositions novatrices et exigeantes : le caractère non lucratif de la mise à disposition de salariés entre membres d'un même GE. Il ne s'agit ni d'intérim ni de sous-traitance. Le GE installe un tiers-acteur régulateur des relations entre les employeurs et leurs employés au bénéfice commun. Les employeurs d'un même groupement sont responsables vis-à-vis de leurs salariés. La solidarité financière est donc au cœur du dispositif et engage concrètement les parties prenantes. Au fur et à mesure de l'évolution, il et montre sa pertinence en s'est adaptant. Il a fait évoluer le Code du travail, et s'est développé dans le secteur marchand, y compris pour de grandes entreprises, dans le secteur non marchand où il connaît actuellement un véritable développement dans la sécurisation des emplois associatifs. Des collectivités locales y font appel également.

**De la naissance à la maturité, les GE confirment que l'alliance volontaire des employeurs sert la mutualisation de l'emploi.** Le prototype français s'est en effet démultiplié. Le chemin de l'implantation territoriale a été balisé, du local (matrice) au régional (espace d'organisation et de représentativité) en Poitou-Charentes, puis en France. La valeur ajoutée du pari organisationnel : « travailler à son propre développement en travaillant pour les autres » a permis au Centre de Ressources des GE (CRGE) de Poitou-Charentes de voler de ses propres ailes en 2000. Dix ans plus tard (en fin 2009) ce sont 1850 salariés, 2300 entreprises adhérentes, un chiffre d'affaires d'environ 40 millions € ; 355 GE. En 2009, 29 GE ont été créés dont 4 Groupements associatifs, 2 GE classiques et 2 Geiq (GE Insertion et Qualification).

**Les relations horizontales de territoire à territoire (l'interrégionalité) sont une voie de progrès.** Le CRGE, associé aux autres centres régionaux de France est devenu une force de proposition. Des avis juridiques sur des questions pointues lui sont régulièrement demandés. En février 2009, des propositions communes d'évolutions juridiques sont cosignées par les CRGE des Régions Poitou-Charentes, Bretagne, Centre de Ressources Alpin sur la Saisonnalité et la Pluriactivité, Midi-Pyrénées, Pays de Loire.

**Les réseaux sociaux constitués dans cette dynamique ont aussi convergé à l'échelle européenne.** Un Centre Européen a été installé à Bruxelles en 2008. « Lieu d'échange de bonnes pratiques qui valorise la diversité des approches sectorielles et territoriales, c'est un espace d'innovation destiné à permettre la rencontre des opérateurs et de leurs parties prenantes et à participer à la lutte contre la précarisation » (Actes de la 2de Convention européenne, fondatrice du CERGE).

Le Programme PROGRESS GE-Transfer Progress a contribué à implanter les GE en Europe, avec la participation de la Confédération Européenne des Associations de PME (*voir Question suivante*).

La présentation des étapes de ce cycle bâtisseur « De la naissance à la maturité » sont disponibles : <http://www.arftlv.org/TELECHARGEMENT/2206/REPeRES70pdf.pdf.aspx>

3) Près de quatre ans après le lancement de **Progress 2007-2013**, lorsque l'on examine les projets mis en œuvre, que peut-on dire sur leur **valeur ajoutée** et les **difficultés** auxquelles ont été confrontées les collectivités régionales et locales associées à ces projets? Dans quelle mesure des instruments tels qu'**EURES** et l'**instrument de microfinancement pour l'emploi et l'inclusion** sont-ils utilisés au niveau local et régional? Souhaitez-vous partager quelques exemples ou bonnes pratiques?

**Le programme PROGRESS GE-Transfer a servi à diffuser la méthodologie en Belgique, en Allemagne et en Autriche.**

**Le transfert repose sur des relations de confiance.** L'exemple français a été connu en Belgique et en Allemagne dès les années 80, date à laquelle les relations se sont installées. C'est sur cette base que le modèle a été importé dans le Land de Brandenburg pour commencer, et avec un succès croissant en Allemagne. Le soutien du Ministère de la Recherche, puis le programme PROGRESS y font suite.

**La flexicurité « ce n'est pas ou l'un ou l'autre, c'est combiner les deux pour les deux ».** L'interim, comme outil de flexibilité, est accessible aux grandes entreprises, bien moins aux PME et très peu aux TPE. Un licencié pour une PME, c'est une perte de capital d'expérience. Un employeur souhaite aussi la sécurité pour les employés qu'il a contribué à former. La précarité n'est pas un gain, mais un indicateur de difficulté, voire de mauvaise santé pour une entreprise. Car, pour durer, une entreprise a besoin de personnel qualifié.

**Les réponses par la coopération deviennent une nécessité vitale** pour répondre au problème de fond du vieillissement de la population par la qualification du personnel. Seule, une PME n'a pas les ressources pour

financer les solutions. À plusieurs, c'est envisageable. Dans l'Est de l'Allemagne, la courbe s'inverse en 2012 ! Même s'il est moindre, le problème se pose aussi en Autriche et ailleurs en Europe. Cette problématique souligne l'importance de proposer de bonnes conditions de travail pour stabiliser son personnel. L'entrée régionale est donc importante. Entre concurrences potentielles et coopérations, l'impact des entreprises sur un territoire mériterait d'être mieux connu. Si l'emploi est une préoccupation, la qualité de vie (Lebensraum) l'est aussi.

**L'approche autrichienne du transfert a pris en compte les leçons apprises de la France et de l'Allemagne.** Le contexte autrichien est celui d'institutions fortes, protectrices et procédurières, qui doit améliorer les interactions. Les Autrichiens parlent d'un problème de "charnière" pour les faire fonctionner. L'importance d'un réseau régional pour répondre aux besoins des entreprises est reconnue. Il existe en France le CRGE. En Autriche, ce sont les centres de gestion régionaux comme ÖAR (Regionalmanagement Oberösterreich) qui servent d'ancrage. Les réseaux qui ont préparé le deuxième Séminaire du projet GE-Transfert, à Linz sur Danube, 7 et 8 décembre 2010, ont mobilisé depuis 15 ans le pouvoir politique pour convaincre, les institutions publiques et les « passionnés pour l'idée » qui veulent la mettre en œuvre concrètement, dans une triangulation partenariale. Ceux qui représentent ce milieu sont tous présents : entreprises, administrations, formation, recherche, gestionnaires du programme LEADER etc....

#### **ENSEIGNEMENTS DE PORTEE GENERALE DE L'IMPLANTATION DES GE :**

- Ils produisent une importante valeur ajoutée immatérielle : 25 ans de l'histoire des GE montrent qu'ils ne sont pas un remède miracle aux maladies du système, ils sont un levain dans la pâte.
- À tenir les deux bouts de la chaîne, la connaissance des réalités et la vision prospective progressent chemin faisant et entretiennent la dynamique. C'est le fait de marcher qui entretient la marche.
- Le GE est un outil pédagogique qui accompagne la transition d'une somme d'entrepreneurs audacieux vers le milieu porteur de sa propre transformation aux conditions de son époque.
- Le national n'avance pas vite, malgré les déclarations. Les concernés, les hommes et les femmes salariés, tout comme les employeurs, sont confrontés en permanence à leur environnement. C'est sur cet environnement que se construiront les réponses et les négociations futures.

#### **PROGRESS: Le travail sur les conditions de réussite du transfert des innovations socioéconomiques et organisationnelles est à poursuivre de façon plus systématique.**

En fait les collectivités ne sont pas suffisamment associées et les co-financements ne sont pas toujours au rendez-vous. Une évaluation qui montrerait la valeur ajoutée de la coopération employeurs/salariés pour développer le modèle en Europe serait très fructueuse.

**EURES** ; il n'est pas utilisé par les acteurs, les associations de terrain, en tous cas pas dans les régions où les CRGE sont implantés, qui, pour la plupart, ne sont pas transfrontalières. Le service public de l'emploi en France ne communique pas sur ce thème. Les collectivités soutiennent des expérimentations et des réalisations qui pourraient très bien participer aux échanges, dans l'esprit des concepteurs d'EURES.

**Des outils de microfinancement** : Le CRGE de Poitou-Charentes peut témoigner de la bonne implantation d'IPCA (Insertion Poitou-Charentes Active) de France Active, utile pour des garanties aux chômeurs créateurs de leurs activités ; utiles aussi pour l'accompagnement des porteurs de projets. L'accompagnement des institutions et des associations est bien organisé aussi. Des témoignages peuvent être apportés. **Les monnaies alternatives** après avoir subies les sarcasmes des économistes de tous bords, sont de plus en plus considérées.

#### **4) Quel rôle pourraient jouer les régions et les villes dans la mise en œuvre du nouveau programme**

européen pour le changement social et l'innovation sociale? Comment ce programme peut-il contribuer effectivement à l'action régionale dans le domaine de l'innovation sociale?

**Retrouver l'économie réelle, reprendre le développement local est une urgence.** Le territoire est devenu un enjeu essentiel pour combiner les nouvelles aspirations des salariés et la formation tout au long de la vie, avec les impératifs économiques et la recomposition de l'emploi à temps plein.

**Voilà 10 ans que le CRGE organise le dialogue social au service de l'emploi partagé en particulier avec la Région Poitou-Charentes.** La Région a investi dans ce développement. Sollicité par les Élus en 2009 pour « remettre l'homme et l'environnement au cœur de l'action économique », le CRGE a passé convention pour accompagner les mutations écologiques et sociales des entreprises. Il a, de fait, une capacité opérationnelle de mise en oeuvre de cette politique. Les groupements d'employeurs gèrent le temps partagé de manière collective. Cette gestion impose de nouvelles relations sociales, un dialogue social de l'interprofessionnel et de l'inter générationnel, dans le territoire concerné lui-même.

**Comment répondre à des besoins concrets de façon satisfaisante et innovante ?** Les villes et les régions considèrent trop souvent qu'elles vont régler les problèmes avec leur personnel et leurs services. Cela ne suffira pas. Coopérer traduit une responsabilité partagée d'agir – ensemble, ou de façon indépendante - dans une démarche globale et cohérente en vue d'atteindre un objectif d'intérêt général : participer à une action publique initiée par d'autres, mais aussi prendre l'initiative d'actions qui concourent à ce que cet objectif soit atteint. Les regroupements horizontaux et non hiérarchiques, tels que les centres de ressources sont une innovation organisationnelle. Ce sont des espaces publics de dialogue entre acteurs socioéconomiques d'un même territoire. En se situant en amont, elles facilitent les négociations formelles qui entérinent les accords ensuite entre acteurs institutionnels.

**À quoi sert le dialogue social territorial ?** Un rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental en France montre que sa réussite tient au fait qu'il installe les relations nécessaires pour améliorer les et réponses à des questions socioéconomiques réputées atypiques : intérimaires, salariés en arrêt maladie, demandeurs d'emploi, salariés en chômage partiel, insertion des jeunes, emploi de populations fragilisées, solutions innovantes entre entreprises donneuses d'ordre et entreprises sous-traitantes. « Tous ces exemples et d'autres témoignent de son intérêt pour résoudre des situations difficiles relevant du champ classique du travail et de l'emploi, mais non traitées, ou insuffisamment prises en charge ». Cette liste n'est pas exhaustive et dessine, en contrepoint, un constat de carence. D'une part, « une territorialisation sans dialogue social préalable provoque des dysfonctionnements », d'autre part « continuer à distinguer, voire opposer, questions économiques et questions sociales est inopportun et inefficace »<sup>6</sup>.

#### **LE DIALOGUE SOCIAL TERRITORIAL (DST) MULTI-ACTEURS : ENSEIGNEMENTS DE PORTEE GENERALE.**

##### **1. DES INDICATEURS DE LA VALEUR AJOUTEE.**

- Le dialogue social territorial favorise les démarches de prospective économique et l'anticipation des restructurations et des mutations économiques qui ont des incidences directes sur l'emploi.
- Il établit, à moyen et long terme, un diagnostic prévisionnel territorial des emplois et des compétences à un échelon pertinent pour allier proximité et anticipation.
- Il produit des initiatives intéressantes sur les questions d'environnement et de développement durable :

<sup>6</sup> Réalité et avenir du dialogue social territorial ». Rapport de Jean-Louis Walter- Avis du CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental), juillet 2009

conditions de travail, santé au travail, prévention des risques professionnels. Ces thèmes doivent devenir un des enjeux majeurs de débats au plan territorial, dans la mesure où l'ensemble des acteurs de la société civile et des pouvoirs publics y sont impliqués.

- Il est à même de conjuguer les exigences de proximité et d'efficacité et de conduire à des prises de décision concertées. On trouve des traductions précises en matière de conciliation des temps sociaux : conséquences de l'organisation du travail du salarié sur la vie de la cité et réciproquement, ainsi que l'articulation de la prise en compte des intérêts des salariés, des consommateurs et des citoyens (expériences locales sur le travail du dimanche).

- Il contribue à l'élaboration d'un projet territorial qui obéit à une démarche construite dans le temps et entre les acteurs, avec 4 étapes principales : l'émergence du projet, la mobilisation des acteurs, l'identification d'une structure (ou la définition des règles de fonctionnement) et le dialogue social pouvant inclure la négociation.

## **2. LA TRAÇABILITÉ DES ACQUISITIONS FAVORISE LA TRANSMISSION.**

Les exemples présentés en réponse à ce questionnaire du Comité des Régions (ainsi qu'aux précédents) identifient et caractérisent comment se reconstitue un capital social territorial, quand il est endommagé. Les cycles bâtisseurs fonctionnent à l'inverse de ce qui segmente comme inutile, externalise et transfère les coûts comme improductif. Ils donnent consistance et visibilité aux dimensions immatérielles des recompositions.

**Des critères qualitatifs peuvent identifier les jalons de réalisation dans le temps, les obstacles récurrents, et les conditions de réussite,** dans les démarches de projet qui :

- réintègrent - ici et maintenant - les questions majeures du vivre ensemble dans les réponses aux besoins essentiels : se nourrir, se loger, se déplacer, travailler, se sentir utile et relié.
- accompagnent la transformation des approches individuelles de projet vers le milieu porteur de sa propre transformation.
- contribuent aux coopérations, aux décloisonnements, à la concrétisation des transversalités, à l'amélioration de la polyvalence des réponses.
- font grandir les capacités collectives de portage d'une parole politique non partisane dans le projet européen pour faire évoluer les termes du débat public et la qualité des réponses.

**Le cadre élargi du nouveau programme européen pour le changement social et l'innovation sociale pourrait contribuer très utilement à franchir une étape de facilitation et d'encouragement par l'organisation plus systématique des transferts de territoire à territoire et le soutien aux propositions qui en seront issues.**

Car le dialogue social territorial rencontre encore de fortes résistances pour monter en généralité, car il n'est pas usuel et bouscule des positions antérieurement acquises. C'est aussi le cas des coopérations horizontales dans la gouvernance des territoires. Nos sociétés n'y sont pas encore préparées. L'incertitude sur la conduite d'action à tenir demeure. C'est le moment d'entreprendre un inventaire des pratiques sociales innovantes et consolidées pour mener un travail approfondi et rigoureux de recensement et d'analyse comparée, de mise en discussion et de formalisation des conditions de réussites et les facteurs de fragilisation, internes et externes, pour préparer l'avenir. Un investissement de confiance, mais aussi de moyens est fondamental. Le dialogue social territorial est un outil au service de pactes territoriaux, pour une subsidiarité active, horizontale autant que verticale, devienne réalité !

5) Qu'entendent les acteurs locaux et régionaux par **innovation et expérimentation sociales**? Comment pensez-vous que l'innovation et l'expérimentation sociales doivent être mises en œuvre et quels sont les véritables instruments d'innovation sociale, y compris dans le contexte de la coopération avec le tiers secteur et les entités à but non lucratif pour des projets d'intégration sociale, d'entrée dans le monde du travail et de lutte contre l'exclusion sociale?

**À partir des années 1980, l'inventivité et la créativité des acteurs locaux a fait émerger un tiers-secteur d'économie solidaire qui a régénéré les fondamentaux de l'économie sociale et élargi ses domaines d'action.**

Néanmoins, ils restent considérés comme « supplétifs » ! Certes, ils n'ont pas encore fini de surmonter leurs particularismes pour s'affirmer comme un acteur collectif de plain pied. Mais ils rencontrent sur leur chemin des résistances puissantes. Oser une approche économique plurielle, encourager la diversité et le développement local pour stimuler une recherche conjointe avec les gouvernements nationaux, tel est le pari audacieux qu'ont fait les institutions européennes à partir de 1993 dans un contexte de fort chômage. Un inventaire européen des domaines d'activités issues d'initiatives locales a été réalisé en 1994. Quatre grands registres ont été repérés : la vie quotidienne, le cadre de vie, les loisirs, l'environnement. Les résultats dépassent les attentes. Des centaines d'expériences sont recensées et comparées, les obstacles identifiés. La stratégie européenne intègre les Initiatives Locales de Développement et d'Emploi (ILDE) à partir de 1995 <sup>7</sup>.

**Pourtant les espérances placées dans la diversité comme innovation sociale et principe actif de transformation sociale n'ont pas entraîné la mise en place de stratégies, dispositions et moyens**

**d'amplification à la mesure des potentialités !** La vocation des territoires reste d'alimenter la compétitivité et les stratégies de développement exogène, malgré tant d'externalités négatives maintenant bien identifiées! Après les années 2000, la globalisation économique a accentué la concurrence entre les territoires. Le développement territorial, localisé ou endogène, a été découplé de la croissance économique. Par ailleurs, les Etats ont repris la main pour organiser l'emploi dans une gestion territoriale descendante, avec une multiplication d'instances concernées aux compétences partielles. La conséquence est de compliquer l'intégration, en partant du bas, de toutes les données des problèmes à résoudre. « En définitive, le modèle économique dominant, en introduisant la notion de compétitivité, s'est approprié, à des fins concurrentielles, les facteurs immatériels d'un dynamisme territorial et fait basculer dans la sphère marchande des relations de convivialité et d'épanouissement collectif qui n'en relèvent pas » <sup>8</sup>.

**Les enseignements de ce passé récent seront utiles pour ne pas retomber dans les mêmes travers,** au moment où le développement local fait retour, à juste titre, comme une voie majeure de réalisation d'une politique de cohésion dans la stratégie européenne à 2020. Des expériences pérennisées témoignent de formes économiques plurielles dans lesquelles le lucre n'est pas la finalité. Sans tout attendre des institutions, elles articulent filières et territoire, inventent la coresponsabilité, renforcent la résilience, cette capacité des territoires à se relever d'une épreuve collective. Elles contribuent à atténuer les chocs macro-économiques et à récupérer une part d'autonomie dans les allocations de ressources communes, au service des communautés résidentes. Non sans difficultés, car elles perturbent ou percutent des modes de pensée et d'action installés. Le local et le global sont aujourd'hui indissociables et le développement territorial, celui qui reconstruit les circuits économiques dans les territoires de vie ne doit pas être considéré comme une solution de la dernière chance, mais comme le point de départ d'une reprise en mains du gouvernail. Refonder l'économie à partir de l'économie réelle des territoires face à la globalisation est le chantier des prochaines décennies.

**L'innovation doit accompagner le changement structurel dans l'organisation de la société.** Son pivot aujourd'hui est la satisfaction des besoins et des droits fondamentaux pour le plus grand nombre. Elle doit (re)créer la confiance, affirmer que nous sommes solidaires. L'innovation dans une histoire de l'Europe, à nouveau en péril, est donc un processus technique, un phénomène social mais aussi un mécanisme économique, viable et démocratiquement contrôlable, car les bonnes idées arrivent toujours sur le marché.

<sup>7</sup> Marjorie Jouen, La diversité, mode d'emploi, 2000

<sup>8</sup> Le développement local endogène, parent pauvre des stratégies de développement, Grand prix de la réflexion pertinente et impertinente, 2007.

L'influence conjuguée des innovations socioéconomiques se mesure déjà dans une certaine érosion de l'ensemble complexe de la macroéconomie. Elles sont devenues visibles et sont crédibles par leur concomitance et leur nombre.

**POUR SE DIRIGER DANS LA TRANSITION ACTUELLE UNE DOCUMENTATION FIABLE ET SYSTÉMATISÉE EST INDISPENSABLE.** Elle constitue :

1. le support de **principes de conception « faisant sens commun »**, valorisant les diversités au lieu de les écraser dans des procédures.
2. l'étayage d'une approche théorique renouvelée : **quelle sont les conditions d'une action collective transformatrice ?** Au fond, « ce dont on a besoin pour le développement de théories efficaces (...) c'est d'une orientation quelque peu différente des efforts d'analyse : situer les initiatives des individus et leurs inventions collectives, non pas comme « utilisateurs s'adressant au gouvernement » pour un programme, mais comme des acteurs produisant des efforts pour trouver eux-mêmes des solutions viables et équitables à des problèmes complexes, au sein des arènes fournies par les tribunaux, le corps législatif et les autorités locales »

Les travaux empiriques d'Elinor Ostrom ; Nobel d'Economie 2009, montrent par des exemples que le fonctionnement de l'action collective ne suit pas les hypothèses habituelles en économie (rationalité et information parfaite des acteurs). En effet, « les acteurs, en situation réelle, font des choix plus appropriés en termes de gain collectif que ceux liés aux prédictions des théories du choix rationnel. Cette situation s'explique d'une part, par **l'importance du «face to face» ou interconnaissance, qui permet un engagement mutuel et d'autre part, par la capacité d'innovation ou d'adaptation des acteurs qui permet, en faisant évoluer les règles, d'augmenter le gain collectif »**<sup>9</sup>.

6) Étant donné l'importance de l'évaluation des résultats des projets, en particulier comme point de départ pour le développement du nouveau programme, quels sont selon vous les **critères** nécessaires et les plus efficaces pour ces **évaluations**? Pensez-vous qu'il existe au niveau de l'UE (Commission européenne) un **suivi efficace** de la mise en œuvre de ces programmes, de leur diffusion et de leur notoriété?

Le rapport PROGRESS 2010 traduit des avancées significatives dans la collecte et le partage des informations sur les questions d'emploi. Le cadre de suivi mis en place est rigoureux et pertinent. **La création de ce Programme PSCI peu contribuer à améliorer les complémentarités, éclairer la route et impacter progressivement la stratégie 2020 de la Commission européenne.**

**ENSEIGNEMENTS DE PORTÉE GÉNÉRALE : DÉCRIRE ET DÉFINIR LE CAPITAL SOCIAL TERRITORIAL.**

Quelle est sa contribution en Europe de l'Ouest ? L'analyse-action du projet CONCISE, animé par l'un des membres des P'actes européens, a identifié et mis à l'épreuve de critères opérationnels, pour être mesuré, produit et reproduit. En fait, « la confiance semble être l'objectif global, la durée de la réciprocité, l'identité locale et l'engagement, ainsi que les normes admises de comportement, sont les éléments sur lesquels la confiance se construit. D'autre part les réseaux sociaux et des canaux de communication sont des outils pratiques pour rétablir ou améliorer le niveau de confiance et de ses éléments. Mais l'une des constatations les plus importantes de la recherche empirique a été que le capital social est en mesure de compenser le manque de capital physique et financier. En outre, le capital social peut être investi comme tout autre capital - non seulement pour la réalisation des objectifs sociaux et / ou axés sur la collectivité mais aussi pour accumuler les ressources nécessaires pour le développement ultérieur. Par conséquent, la construction et l'amélioration du

<sup>9</sup> Elinor Ostrom, Gouvernance des biens communs, Planète En jeu, De Boeck, 2010.

capital social deviennent une des stratégies les plus importantes d'initiatives économiques locales ». *Projet CONCISE réalisé entre 2001 et 2003.*

**Depuis 2007, les P'actes européens ont réalisé dix voyages apprenants, de 2 à 4 jours chacun, en France et en Europe.** Ils ont constaté que ces échanges aident les participants à mieux affronter l'incertitude et démultiplie les potentiels des solutions. Ils en ont tiré une méthodologie pour apprendre les uns des autres.

Les rencontres reposent sur **une façon d'être « entre pairs » qui ne se jugent pas.** Sans renoncer à leurs convictions, les postures institutionnelles sont mises au vestiaire le temps du voyage. L'écoute et l'observation sont bienveillantes, critiques et contributives. Sur une voie encore mal balisée, le dialogue recherche une meilleure compréhension mutuelle des logiques d'action de chacun. Se roder, par l'observation, le questionnement et l'échange consolide les analyses, élargit les relations pour s'inspirer en confiance des expériences des autres.

**Y participent ensemble:** élus, entrepreneurs, habitants, syndicalistes, administrations, associations, chercheurs, personnes-ressources. Tous sont engagés par leurs activités, leurs mandats, leurs responsabilités dans le fonctionnement d'une économie territoriale ouverte (secteur marchand, service public, tiers secteur, ou entraide bénévole). Ils ont à cœur d'organiser des complémentarités et d'installer les coopérations pour y parvenir. C'est pourquoi ils portent intérêt aux relations partenariales englobées-englobantes, obligées-volontaires, routinières ou de qualité, inexistantes et pourtant souhaitables... !

**À quoi ça sert ?** « À la construction collective des outils pour travailler ensemble sur les mêmes sujets » (2007) ; « S'exposer pour raconter, avec des principes qui encadrent, permet de catalyser des années de réflexions et d'actions ; valide ou prépare une action publique transversale et inter- institutionnelle » (2008).

« Observer des personnes en action dans un projet, les entendre sur place, vaudra toujours mieux que la présentation elle-même. Ultiment, ça sert à rapporter dans nos contextes, nos atmosphères et nos cultures, une expérience adaptable chez soi » (2009).

« En Asie, on parlerait d'approche intégrée. Il faut rassembler ces histoires apprenantes pour montrer au monde que c'est une alternative"(2009).

Le Rapport PROGRESS 2010 souligne (p 22 de la version française) que "les évènements d'apprentissage mutuel restent les plus utiles par opposition aux campagnes médiatiques". L'Europe encourage et finance beaucoup d'échanges et de voyages pour construire des références partagées. **Une transmission méthodique fondée sur le tryptique illustrer-débatte-proposer peut démultiplier l'appropriation des enseignements « entre pairs » et générer des réseaux sociaux d'innovateurs promoteurs de nouvelles formes de coopération.**

**PROPOSITION : L'organisation de quelques voyages "apprenants", en 2012 et 2013, dans la phase initiale de mise en place du nouveau PECEI pour contribuer à la formalisation et à l'encouragement de nouvelles modalités de transferts, en situation d'échanges, de façon rigoureuse et souple.**

